

INFORMATIONS CONCERNANT

- Les seuils de l'usure applicables en fonction des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit au cours du trimestre précédent la période d'application.
- Les taux sur découvert en compte au titre du trimestre couvrant la période d'application.
- Le taux de référence bancaire du Crédit agricole pour les crédits à taux variable (TRCAM).



CATÉGORIE DE FINANCEMENT

1/ Prêts aux particuliers entrant dans le champ d'application des articles L312-1 du code de la consommation (prêts immobiliers)

Prêts à taux fixe

Prêts d'une durée inférieure à 10 ans

Seuil de l'usure

Source : Banque de France

%

3,41

Prêts d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans

3,53

Prêts d'une durée de 20 ans et plus

3,57

Prêts à taux variable

Prêts relais

2/ Prêts aux particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L312-1 du code de la consommation (crédits de trésorerie)*

Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 €

%

21,04

Prêts d'un montant supérieur à 3 000 € et inférieur ou égal à 6 000 €

10,55

Prêts d'un montant supérieur à 6 000 €

5,79

3/ Prêts aux entreprises (y compris agriculteurs)

Découverts en compte

4/ Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité commerciale

Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux variable

%

16,47

Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux fixe

%

4,48

Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans et inférieure à 10 ans

4,25

Prêts d'une durée initiale comprise entre 10 ans et moins de 20 ans

4,24

Prêts d'une durée de 20 ans et plus

4,31

Découverts en compte

Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à 2 ans

16,47

4,11

TAUX DES INTÉRÊTS DÉBITEURS SUR DÉCOUVERT EN COMPTE

PARTICULIERS **

19,10%

PROFESSIONNELS

16,47%

** Taux variable proportionnel au taux débiteur jour déduit actuariellement sur une base de 365 ou 366 jours du plafond du taux d'usure publié au Journal Officiel pour la catégorie se rapportant aux prêts d'un montant inférieur ou égal à 3000€. Ce taux sera minoré en fonction du montant de l'utilisation effective, en respect de la réglementation de l'usure.

DIVERS

Taux de référence bancaire du Crédit agricole pour les crédits à taux variable (TRCAM) au 01.01.2023

5,19% l'an

PÉRIODE D'APPLICATION

1^{ER} TRIMESTRE

DU 01/01 AU 31/03/2023

* Pour apprécier le caractère usuaire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.